

Séance du mercredi 4 mai 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt deux, le 4 mai, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 25 avril 2022.

## Présents :

Délégués de Migron : MM. POTTIER Alain, Éric BUINIER et Mme POTTIER Agnès

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie et M. ROUDIER Patrick

Délégués de Villars les Bois : MM. FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Délégués absents : MM. BARUSSEAU Fabrice (pouvoir à M. Dominique FAYS) et CHASSERIEAU Philippe (pouvoir à Mme Sylvie CHURLAUD)

Consultants présents : MM. Louis CHAGNEAU et Jean-Noël COUSIN

Consultants absents : MM. Damien FRANÇOIS et Christopher HANCOCK

Mme Sylvie CHURLAUD a été nommée secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2022
- Matériel
- Travaux en commun
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Questions diverses

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2022**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2022 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### a) Goudronneuse :

L'embrayage et l'hélice du ventilateur du camion Mercedes ont été changés, le matériel est donc opérationnel depuis le 8 avril. La facture s'élève à 5 158,51 € TTC et comprend la préparation au contrôle technique. Il faut prendre rendez-vous auprès d'Autovision Poids lourds à Merpins avant le 26 mai.

Monsieur Dominique FAYS se demande où sont les 2 clés noires des portes du camion. Sont-elles restées chez SAVIA à Saint Jean d'Angély ? Une fois récupérées, il serait judicieux d'en faire des doubles ainsi que celle de contact.

Il faudrait en profiter pour faire un double des clés du tractopelle aussi.

#### b) Tondeur Kubota :

Monsieur Dominique FAYS rend compte du problème de manque d'huile dans la transmission. Fuite ? Avant que les Ets Tardy commandent les pièces à changer, Monsieur Alain POTTIER conseille à Monsieur Dominique FAYS de demander un devis.

#### c) Balayeuse Urbanet :

Monsieur le Président relate ses recherches de micro tracteur 26 cv d'occasion à atteler à la balayeuse.

- Les Ets Thouard en ont proposé un trouvé à Barbezieux, mais il était déjà vendu...et les autres sont trop vieux !

- Il raconte alors avoir déniché un SOLIS 26 XL neuf, garantie 3 ans, chez BOUÉ FRÈRES à Montendre (10 740 € TTC).

- Espaces Motocultures à Châteaubernard a envoyé une proposition de tracteur ISEKI TXGS24 neuf à 15 720,00 € TTC  
Monsieur Patrick ROUDIER suggère de se renseigner aussi auprès de HERRIBERRY Motocultures à Barbezieux.

d) Tracteurs

- Villars : le relevage avant commandé n'est pas arrivé.

À ce propos, Monsieur le Président souhaiterait étudier la façon de mettre les masses à l'avant sur les tracteurs de Migron et de Villars comme sur celui du Seure, faire souder 2 plats et les adapter sur un châssis. Il sera demandé à Monsieur Francis Auboin de faire l'usinage des 2 tiges.

### **3- Travaux en commun**

- Monsieur Dominique FAYS souhaite que Jérémy reste sur la commune de Villars les 2 premières semaines pour débroussailler, tondre, etc...
- Monsieur Patrick ROUDIER dit attendre le devis pour revêtir 900 mètres de chemin en émulsion calcaire. Mais peut-être aura-t'il besoin d'un agent pour aider Jean-Paul à enlever la terre sur le terrain de boule et la transporter dans le lotissement.

Soucieux d'une économie de temps et de carburant, Monsieur Patrick ROUDIER suggère cette année un « broyage raisonné » : effectuer un seul passage en mai et déberner en septembre.

Toute l'assemblée est d'accord pour broyer :

- les 5 et 6 mai à Villars
- la semaine du 9 au 13 mai au Seure
- et à partir du 16 mai à Migron (quand l'enrobé à froid sera fini)

### **4- Création d'un poste d'adjoint administratif**

Le 1<sup>er</sup> août 2021, Sylvie BRUN a été recrutée en CDD à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> en qualité d'adjoint administratif à la mairie de Migron (8 heures/SIVOM et 20 heures/commune de Migron) en remplacement de Madame Catherine VICENTY alors en arrêt de travail, et ce jusqu'au 31 juillet 2022. En tant que contractuelle, aucun barème n'est défini et le montant net du salaire de Sylvie est de 1000 € pour un échelon 9.

Au 1<sup>er</sup> août 2022, se posera la question de la reconduction du CDD ou la conclusion d'un contrat de « stagiairisation » vers la titularisation en sachant que Madame Catherine Vicenty partira à la retraite.

Ce nouveau contrat devra partir de l'échelon 1, et pour 28/35<sup>ème</sup>, le montant net du salaire baissera à 979 €. Afin de garantir une rémunération d'au moins 1000 € à Sylvie, il est proposé la création du poste à 29/35<sup>ème</sup> (9 heures/SIVOM et 20 heures/commune de Migron) pour un montant net de 1016 €.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical le 5 janvier 2022,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création de ce poste permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- demande la modification du tableau des effectifs,
- inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au chapitre 012-article 6411 du budget.

## **8- Questions diverses**

Monsieur Dominique FAYS se demande quand va s'effectuer le débernage :

- Le Seure doit faire le bas des bords de rivière
- Villars attend la fin du broyage
- Migron ne sait pas encore

Aussi, l'assemblée décide-t'elle de parler de ce sujet lors de la réunion de juin.

Pour ça, il faut se renseigner auprès de Monsieur Nicolas JAGUENAUD du prix du km et quand doit-on l'avertir pour commencer le travail.

Monsieur le Président invitera prochainement les vice-présidents à une réunion sur la mise en place du RIFSEEP prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 8 juin 2022 à 19h00  
à la mairie de Villars les Bois.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20 heures et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

La secrétaire,  
Sylvie CHURLAUD

Les Membres du comité syndical,

Dominique FAYS

Fabrice BARUSSEAU  
(pouvoir à Dominique FAYS)

Robert CHALIFOUR

Patrick ROUDIER

Philippe CHASSERIEAU  
(pouvoir à Sylvie CHURLAUD)

Éric BUINIER

Agnès POTTIER